

# Diagnostic de performance énergétique - DPE



La notion de diagnostic de performance énergétique (DPE) est issue de la directive européenne du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments, visant à donner un cadre européen aux politiques nationales de réduction des consommations d'énergie des bâtiments, dans la perspective de la mise en œuvre du protocole de Kyoto.

Ainsi, lors de la construction, de la vente ou de la location d'un bâtiment, un tel diagnostic doit être obligatoirement communiqué au propriétaire, à l'acheteur, au locataire ou à l'exploitant. Il doit être également réalisé et affiché de manière visible dans certains bâtiments publics.

Le DPE permet à l'acheteur, au locataire ou à l'exploitant d'un bien immobilier :

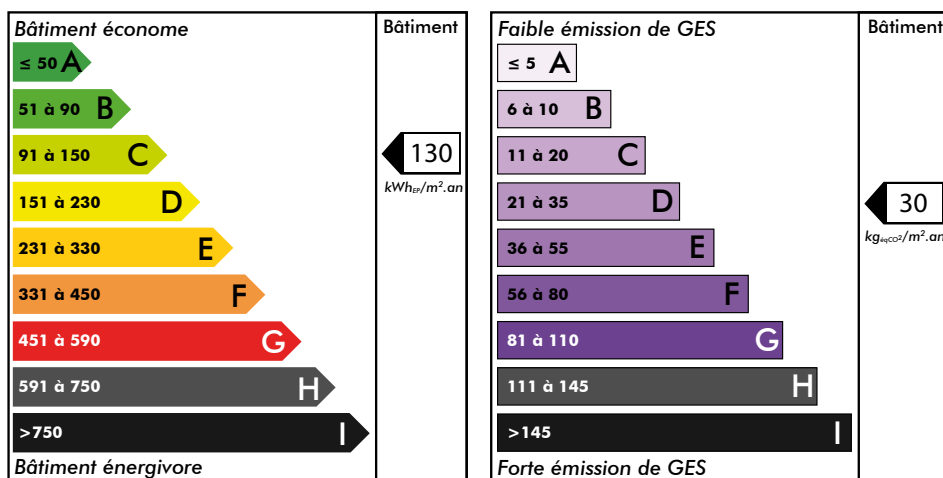
- d'être informé sur les caractéristiques thermiques du bâtiment (chauffage, eau chaude, climatisation), sur ses consommations d'énergie (quantités et coûts) ;
- d'être sensibilisé à la lutte contre l'effet de serre, par l'évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émis en raison de la consommation d'énergie ;
- d'être incité à réaliser des travaux d'économie d'énergie, grâce à des recommandations de travaux ou de gestion thermique du bien.

## zoom

Les DPE vente, location et construction neuve ont été rendus obligatoires en France par le décret du 14 septembre 2006, qui les a introduits dans le code de la construction et de l'habitation.

Le DPE qualifie, sur une échelle de valeurs (d'économe en énergie à énergivore), la performance énergétique d'un bâtiment en termes de consommation annuelle d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

Le résultat se présente sous la forme d'un rapport illustré par deux étiquettes «énergie» et «climat» semblables à celles que l'on trouve sur l'électroménager.



Exemple d'étiquette pour un DPE vente (bâtiment tertiaire)

## L'OFFRE PRODUITS DEKRA

### Mission DPE NEUF

Le DPE neuf est obligatoire pour les constructions neuves (habitations, tertiaire) à l'achèvement des travaux des constructions dont la demande de permis de construire a été déposée après le 30 juin 2007. Le maître de l'ouvrage remet le DPE au propriétaire du bâtiment, au plus tard à la réception de l'immeuble.



### EXPÉRIENCE DEKRA

Tous nos intervenants sont certifiés pour la réalisation des DPE et bénéficient des compétences et de l'appui techniques du groupe DEKRA.

Ils profitent également de la grande expérience de DEKRA en technique du bâtiment, en contrôles et en diagnostics thermiques.

### Mission DPE VENTE

Le DPE vente est un DPE obligatoire pour la vente de biens immobiliers (habitations, tertiaire), depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006 (arrêtés du 15 septembre 2006). Annexé à toute promesse de vente, le DPE est inséré dans le dossier de diagnostic technique aux côtés des diagnostics plomb, amiante, termites, état des risques naturels et technologiques, gaz et électricité.

### Mission DPE LOCATION

Le DPE location est un DPE obligatoire pour la location (habitation y compris locations saisonnières), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 (arrêté du 3 mai 2007). Le bailleur doit remettre le DPE aux candidats locataires.

### Mission DPE ERP

Affichage obligatoire d'un DPE dans les bâtiments publics (décret du 19 mars 2007) dans le hall ou près du point d'accueil ou d'entrée de l'établissement, à compter du 2 janvier 2008, pour tout bâtiment ou partie de bâtiment réunissant simultanément les conditions suivantes :

- avoir une SHON > 1000 m<sup>2</sup>;
- être occupé par les services d'une collectivité publique, d'un établissement public administratif, d'un établissement public à caractère industriel ou commercial, ou de toute entité qualifiée d'établissement public dans son acte de création;
- dans lequel se trouve un ERP de catégorie 1 à 4.

## ZOOM

- Logiciel 3CL - DPE approuvé par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.
- Logiciel de calcul DEKRA "DPE outil factures" (Version 1.13) conforme aux algorithmes définis par l'arrêté du 15 septembre 2006.
- Rapports strictement conformes à la réglementation en vigueur.

## CONTACT

